REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels
Etablissement public *à Caractère Technique créé par Décret N° 2005/252 du 30 Juin 2005, modifié et complété par Décret N° 2009/386 du 30 Novembre 2009 et du Décret N° 2018/501 du 20 Septembre 2018.*
Tutelle Technique *: Ministère de la Santé Publique*

CENAME

REPUBLIC OF CAMEROON
National Procurement Centre for Essential Drugs and Medical Devices
Technical Public Institution *created by Decree N ° 2005/252 of June 30th 2005 modified and completed by Decree N° 2009/386 of November 30th 2009 and Decree N° 2018/501 of September 20th 2018.*
Technical Guardianship: *Ministry of Public Health*

COMMUNIQUÉ N° 031 /22/C/CEN/DG/SGAMP/YDE

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CEN/CIPM/2022, RELATIF A LA COUVERTURE EN ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE (Lot 1) ET A LA COUVERTURE EN ASSURANCE POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES (Lot 2), EN PROCEDURE D'URGENCE DE LA CENAME

Le Directeur Général de la CENAME communique :

Par décision d'attribution N°030 /22/D/CEN/DG/SGAMP/YDE du 25 FEV 2022 les compagnies ci-après ont été retenues comme adjudicataires pour l'exécution des prestations, objet de l'Appel d'Offres suscité, à la CENAME :

Il s'agit :

1- **ATLANTIQUE ASSURANCES,**

- ***Lot 1***: couverture en assurance de la flotte automobile de la CENAME, pour un montant total toutes taxes comprises de **Seize millions quatre cent soixante dix mille neuf cent huit (16 470 908) Francs CFA**. La durée d'exécution est de douze (12) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service d'exécution de la Lettre-commande.

2- **ASSURANCES GENERALES DU CAMEROUN (AGC) SA,**

- ***Lot 2***: couverture en assurance pour le transport des produits pharmaceutiques de la CENAME, pour un montant total toutes taxes comprises de **Dix huit millions sept cent quatre vingt treize mille huit cent (18 793 800) Francs CFA**. La durée d'exécution est de douze (12) mois à compter de la date notification de l'Ordre de Service d'exécution de la Lettre-commande.

Les Directeurs Généraux ou leurs représentants dûment désignés desdites Société sont invités à se présenter au Service de Gestion Administrative des Marchés Publics de la CENAME pour l'établissement des projets de Marché correspondants.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Ampliations :
- *ARMP-JDM (pour publication) ;*
- *MINMAP ;*
- *Affichage ;*
- *Archives / chrono.*

Fait à Yaoundé le 25 FEV 2022
Le Directeur Général,

Dr. Vandi Deli

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels
Etablissement public *à Caractère Technique créé par Décret N° 2005/252 du 30 Juin 2005, modifié et complété par Décret N° 2009/386 du 30 Novembre 2009 et du Décret N° 2018/501 du 20 Septembre 2018.*
Tutelle Technique *: Ministère de la Santé Publique*

CENAME

REPUBLIC OF CAMEROON
National Procurement Centre for Essential Drugs and Medical Devices
Technical Public Institution *created by Decree N ° 2005/252 of June 30th 2005 modified and completed by Decree N° 2009/386 of November 30th 2009 and Decree N° 2018/501 of September 20th 2018.*
Technical Guardianship: *Ministry of Public Health*

DECISION N°030/22/D/CEN/DG/SGAMP/YDE

PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CEN/CIPM/2022, RELATIF A LA COUVERTURE EN ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE (Lot 1) ET A LA COUVERTURE EN ASSURANCE POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES (Lot 2), EN PROCEDURE D'URGENCE DE LA CENAME

Le Directeur Général de la CENAME

Vu *la Constitution ;*
Vu *la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements publics ;*
Vu *le Décret n° 2009/386 du 30 novembre 2009 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2005/252 du 30 juin 2005 portant création, organisation et fonctionnement de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels (CENAME) ;*
Vu *le Décret n° 2018/501 du 20 septembre 2018 portant réorganisation la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux (CENAME) ;*

Vu *le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;*
Vu *l'Arrêté n° 206/A/MINMAP/CAB/PM du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation de Marchés auprès des Etablissements Publics ;*
Vu *la décision n° 00001098/CAB/D/MINMAP du 25 novembre 2019 portant nomination des Présidents des Commissions internes de Passation des Marchés Publics auprès certains Etablissements Publics ;*
Vu *la Décision n° 974/19/DG/CENAME du 23 octobre 2019 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels ;*
Vu *le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*
Vu *le Dossier d'Appel d'Offres ° 002/AONO/CEN/CIPM/2022 du 18 janvier 2022, lancé en procédure d'urgence, relatif la couverture en assurance de la flotte automobile (lot 1) et à la couverture en assurance pour le transport des produits pharmaceutiques (lot 2) de la CENAME ;*

Vu *la Correspondance n°010L/CIPM/CEN/YDE du 25 février 2022 du Président par Intérim de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CENAME, portant proposition d'attribution.*

DECIDE :

Article 1er : sont attributaires de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 002/AONO/CEN/CIPM/2022 du 18 janvier 2022, lancé en procédure d'urgence, relatif la couverture en assurance de la flotte automobile (lot 1) et à la couverture en assurance pour le transport des produits pharmaceutiques (lot 2) de la CENAME, les Compagnies ci-après :

- ***Lot 1***: couverture en assurance de la flotte automobile de la CENAME, **ATLANTIQUE ASSURANCES**, pour un montant total toutes taxes comprises de **Seize millions quatre cent soixante dix mille neuf cent huit (16 470 908) Francs CFA**. La durée d'exécution est de douze (12) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service d'exécution de la Lettre-commande.

- ***Lot 2*** : couverture en assurance pour le transport des produits pharmaceutiques de la CENAME, **ASSURANCES GENERALES DU CAMEROUN (AGC) SA,** pour un montant total toutes taxes comprises de **Dix huit millions sept cent quatre vingt treize mille huit cent (18 793 800) Francs CFA**. La durée d'exécution est de douze (12) mois à compter de la date notification de l'Ordre de Service d'exécution de la Lettre-commande.

Article 2 : Les Directeurs Généraux desdites compagnies ou leurs représentants dûment désignés sont invités à se présenter au Service de Gestion Administrative des Marchés Publics de la CENAME pour l'établissement des projets de Lettre-commande correspondants.

Ampliations *:*
- ✓ *ARMP ;*
- ✓ *MINMAP ;*
- ✓ *ARCHIVES.*

Le Directeur Général,

25 FEV 2022

Dr. Vandi Deli